



Contrôle de vitesse sur une ligne droite luxembourgeoise

Par Visiteur

Bonjour, j'ai été contrôlé par 2 policiers sur une ligne droite en pleine campagne luxembourgeoise, j'étais en cour de dépassement de 2 véhicules, donc en phase d'accélération 127 pour 90, le contrôle (véhicule et policier totalement invisible) donc cela s'apparente à de la répression, outre le fait que j'étais obligé de rouler plus vite pour faire un dépassement correct et rapide afin de ne mettre personne en danger, je voudrais savoir s'il y a vis de procédure de par l'illégalité d'un contrôle non signalé?
en vous remerciant pour votre réponse.

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour, j'ai été contrôlé par 2 policiers sur une ligne droite en pleine campagne luxembourgeoise, j'étais en cour de dépassement de 2 véhicules, donc en phase d'accélération 127 pour 90, le contrôle (véhicule et policier totalement invisible) donc cela s'apparente à de la répression, outre le fait que j'étais obligé de rouler plus vite pour faire un dépassement correct et rapide afin de ne mettre personne en danger, je voudrais savoir s'il y a vis de procédure de par l'illégalité d'un contrôle non signalé?
en vous remerciant pour votre réponse.

La législation sur les excès de vitesse est dure, et d'une manière générale se moque que vous soyez ou non dans une phase d'accélération ou pas. D'une manière ou d'une autre, vous aurez beaucoup de mal à justifier un excès de vitesse de plus de 37kmh. Cela signifie que vous doublez une voiture qui roulait déjà à bonne allure.

Pour le reste, rien n'interdit aux policiers de se dissimuler, c'est même l'un des principes de la répression. Si les policiers devaient nécessairement s'annoncer, plus personne ne commettrait d'infractions pénales.

Très cordialement.